

• (3.10 p.m.)

Le programme d'assistance devrait être modifié, et j'ai tenté à une ou deux reprises d'attirer l'attention du ministre de l'Agriculture là-dessus. Je ne me souviens pas des détails précis, mais il me semble que dans ses 30 années d'existence, il n'a occasionné au gouvernement des déboursés importants qu'à une ou deux reprises. Presque toujours, la taxe de 1 p. 100 a permis de couvrir les frais, ou presque; ce programme n'a coûté que très peu au Trésor fédéral. Si ma mémoire est fidèle, le coût de l'administration de l'assurance-récolte assumé par les gouvernements provinciaux avec l'aide du gouvernement fédéral, a été de l'ordre de 5 millions de dollars par année pour le Trésor fédéral.

Le programme d'assistance semble être d'une application raisonnablement facile et peu coûteuse, mais si ces 5 millions de dollars servaient à alimenter le caisse du programme, la plupart des années les paiements consentis en vertu de la LAAP pourraient être majorés de moitié. Je ne veux pas dire que le programme d'assistance devrait remplacer l'assurance-récolte et je ne pense pas que ce programme devrait supplanter ou réduire la portée de l'assurance-récolte, et je ne voudrais pas non plus qu'un grand nombre de cultivateurs délaissent l'assurance-récolte en faveur du programme d'assistance. Cependant, je crois que les gouvernements doivent se préoccuper d'empêcher les pires conséquences d'une catastrophe pour les agriculteurs, en particulier des catastrophes dues au climat.

On devrait songer à améliorer et à rajeunir la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies en faisant aux agriculteurs des versements qui tiennent mieux compte des réalités. L'argent dépensé à cette fin rendrait de grands services du point de vue social tout au moins et il faudrait envisager les choses dans cette optique. Il est sans doute difficile d'arriver à un équilibre parfait entre les dépenses sociales et l'assurance-récolte proprement dite, mais la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies en est un élément. A mon avis, on devrait mener une étude sur la question et je suis sûr qu'il faudrait conserver cette loi en y faisant des retouches utiles qui ne s'éloigneraient pas du principe de l'assurance-récolte.

J'ai une autre plainte à faire qui concerne surtout ma propre circonscription de Dauphin et celle de mon collègue, le député de Marquette (M. Stewart). Je veux parler de l'endommagement des récoltes des agriculteurs dont les terres avoisinent le parc national de Riding Mountain. Il doit sans doute en être de même dans le voisinage d'autres parcs nationaux ou provinciaux. On s'est beaucoup préoccupé de la conservation de la faune. C'est à notre honneur et je suis très heureux que nous ayons obtenu d'aussi grands succès, mais le gibier a augmenté tout au moins dans la mesure où l'habitat lui permet de vivre. De plus en plus, les récoltes des agriculteurs de ces régions sont endommagées. Peu importe que le nombre des exploitations agricoles en cause soit peu élevé, les agriculteurs sont en présence d'un problème qu'ils sont impuissants à régler.

Dans le parc national de Riding Mountain, on trouve une importante harde de cerfs qui, à l'heure actuelle, compterait, selon des estimations variées, de 7,000 à 11,000 têtes. Périodiquement, comme c'est le cas de toutes les populations animales et même, malheureusement, de l'espèce humaine, une explosion démographique se produit. A l'heure actuelle, le nombre de cervidés, surtout

[M. Ritchie.]

des orignaux, dans le parc national de Riding Mountain, serait beaucoup trop élevé. Le terme de gestion du gibier s'utilise de plus en plus pour traduire le fait qu'on maintient le gibier dans des limites raisonnables à l'intérieur d'une région donnée, de façon à ce qu'il nuise le moins possible aux autres intérêts. Malheureusement, les administrateurs de nos parcs nationaux semblent n'en avoir jamais entendu parler. Dans le parc national de Riding Mountain, les garde-chasse devront, je crois, décider de gérer la population de daims de manière à réduire au minimum les déprédations causées aux terres cultivées environnantes.

L'administration des parcs nationaux n'a aucunement réagi devant les plaintes et les tentatives visant à ce qu'on aborde ce problème de façon sensée. Voilà, à mon avis, un autre exemple montrant que les parcs nationaux sont administrés comme des fiefs, et qu'on ne tient aucun compte des agglomérations voisines. On se croirait au temps des seigneurs sous le régime féodal. Malgré toute la gestion du gibier qu'on pourra pratiquer, la faune causera toujours des dommages. Il semble absolument nécessaire que les gouvernements fédéral et provinciaux participent au versement d'indemnités à ceux qui ont subi de grosses pertes, dans certains cas catastrophiques. Jusqu'à présent, les deux paliers de gouvernement ont fermé les yeux sur ce problème. Grâce à l'augmentation des permis et redevances de chasse, on devrait disposer maintenant de fonds plus importants à cette fin. Plus la migration vers les villes s'accroît, plus la demande s'accroît pour la chasse sportive, et il faudra augmenter les montants destinés à compenser les dommages causés aux récoltes.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, dire quelques mots de la crise des céréales qu'on compte pallier au moyen de l'assurance-récolte. Indiscutablement, les 12 prochains mois seront critiques. Le programme LIFT est terminé et, en ce qui concerne les céréaliculteurs de l'Ouest, ce programme les a laissés dans le désespoir. Ils ne savent plus que faire. L'année dernière, 38 millions d'acres ont été mises en jachère d'été, chiffre record dans l'histoire du Canada. On pourrait obtenir une récolte énorme, mais il faudra ensemer ces terres, car on ne peut les mettre à nouveau en jachère d'été.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé est censé avoir dit que les exportations de blé pourraient atteindre les 550 millions de boisseaux au cours de la campagne mais, ces derniers temps, alors qu'il est rumeur que la Russie refusera probablement de prendre livraison de 53 millions de boisseaux restant de l'achat de 1966, on est porté à croire qu'il est peu probable que les exportations atteignent ce volume. Un chiffre de 360 à 450 millions de boisseaux serait plus vraisemblable. On estime que le report en mains à la fin de juillet 1971 sera d'au moins 650 millions de boisseaux, même si, à mon avis, personne ne sait exactement combien les cultivateurs en ont encore dans leurs silos. La méthode employée par le Bureau fédéral de la statistique ne semble pas assez précise, et nombreux sont ceux qui s'y connaissent et qui doutent qu'il y ait encore autant de céréales dans les fermes canadiennes. Quoi qu'il en soit, il y a encore beaucoup de blé en entrepôt.

Bien que des céréales aient quitté l'Ouest du Canada, tout au moins en ce qui concerne le blé, il s'agit avant tout de céréales qui avaient été entreposées par la Commission canadienne du blé. La décision du gouvernement